

Comment obtient-on la nationalité française ? Quels droits donne-t-elle ?

1. D'après le document 1, quelle est la condition pour être citoyen français ?

2. Entourez dans le texte les quatre modes d'acquisition de la nationalité française.

3. D'après le document 2, où est née Marguerite Abouet ? À quel âge est-elle arrivée en France ?

4. Quel problème rencontre-t-elle après avoir obtenu son baccalauréat ?

5. Soulignez ce qu'elle obtient dix ans plus tard et le droit que cela lui donne.

6. Pourquoi voulait-elle devenir française ?

7. Entourez comment elle obtient la nationalité française.

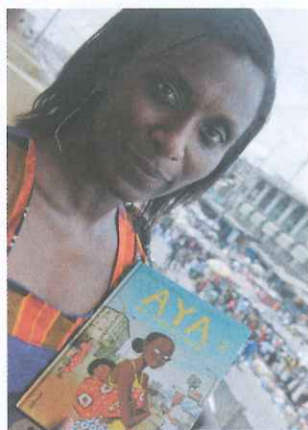
Doc. 1 L'acquisition de la nationalité française selon le Code civil

La citoyenneté française est liée à la détention de la nationalité française. Cette nationalité s'acquiert de quatre façons :

- par le « droit du sang » : « Est considéré comme français tout enfant dont au moins l'un des deux parents est français ou devient français. »
- par le « droit du sol » : « devient automatiquement français, l'enfant qui est né en France. Pour l'enfant né en France de parents étrangers, la nationalité devient de plein droit à 18 ans. »
- par la procédure dite de naturalisation : il s'agit de la décision de l'État d'accorder la nationalité à un étranger sous conditions.
- par le mariage : depuis la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, un étranger uni à un conjoint français depuis 4 ans, peut demander à acquérir la nationalité française par déclaration.

Loi du 17 mars 1998, modifiée par les lois de 2003 et 2006.

Doc. 2 Portrait de Marguerite Abouet, française depuis 2004



« Marguerite Abouet, l'auteur de la bande dessinée *Aya de Yopougon*, est née à Abidjan en Côte-d'Ivoire, en 1971.

Elle est arrivée en France à l'âge de 12 ans. À sa majorité, elle a découvert qu'aucun statut n'existait pour elle. Scolarisée depuis sa sixième, elle ne peut s'inscrire à l'université, après son bac, car elle n'a pas de carte de séjour : « j'ai d'abord travaillé au noir¹ : garde d'enfants, aide aux personnes âgées... »

Elle obtient sa carte de séjour 10 ans plus tard après de nombreuses démarches à la préfecture de Paris.

« La carte de séjour que j'ai fini par avoir me donnait quoi ? Le droit de voyager... mais c'est tout.

Alors que j'ai passé toute ma vie en France, je ne pouvais pas voter. Je n'ai jamais voté en Côte-d'Ivoire, j'ai toujours été ici. Je ne voulais pas devenir française « pour » pouvoir voter : pour moi, c'était normal. Ça fait 26 ans que je vis en France à présent, pour moi, je suis française. À un moment, c'est vrai qu'on se dit : donnez-moi cette fameuse carte, cette fameuse nationalité pour que je puisse participer à la vie politique. Je me sentais un peu amputée de quelque chose. »

C'est seulement passé l'âge de 30 ans que Marguerite a fait des démarches pour devenir française par naturalisation. »

D'après une interview vidéo de Marguerite Abouet, lors de l'émission de radio *Carte d'électeur*, de Rue89 et France Info, 23 mai 2011.

1. Sans être déclarée.

Doc. 3 Droits et devoirs politiques, liés à la citoyenneté française

Chaque citoyen, homme ou femme de plus de 18 ans, peut :

Faire preuve de civisme en votant aux élections ■

Voter aux élections ■

Défendre le pays en cas de menace ennemie ■

Être juré dans un procès de cour d'assises ■

Être éligible (être candidat aux élections) ■

Droits

Devoirs

8. D'après le document 3, quels types de droits la citoyenneté française donne-t-elle ?

9. Reliez chaque proposition selon qu'il s'agit d'un droit ou d'un devoir.

10. Quel droit est aussi un devoir ?

Voter est à la fois un droit et un devoir,...